



Compte rendu de séance du Conseil Municipal

Séance du 12 Janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le douze Janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Monsieur LAGNIEZ Christophe, Maire.

Présents : M. LAGNIEZ Christophe, Maire, Mmes : BALAVOINE Christelle, DEQUEANT Marine, DERVILLERS Evelyne, MM : BLONDIAUX Frédéric, CARRE Philippe, DELADERIERE Jean-Michel, DEMAILLY Anthony, GONS Gaylord, MOITREL Antoine, SOYEZ Guillaume

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11 - Présents : 11

Date de la convocation : 07/01/2021 - **Date d'affichage** : 07/01/2021

A été nommé(e) secrétaire : Mme PRUVOST Florence

Après avoir fait l'appel des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire constate que tous les conseillers sont présents.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h01.

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des conseillers que la séance est enregistrée.

1/ Approbation du Compte-Rendu de la séance du 15 décembre 2020 :

La lecture du compte-rendu est faite par Monsieur Soyez.

Trois fautes de frappe ont été signalées. Après correction, le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2020 est validé à l'unanimité.

Vote POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

Approbation du Compte-Rendu de la séance du 17 décembre 2020 :

La lecture du compte-rendu est faite par Monsieur le Maire.

Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2020 est validé à l'unanimité.

Vote POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

2 / Renouvellement contrat SEGILOG :

Monsieur le Maire explique aux conseillers que **SEGILOG BERGER LEVRAULT** est le prestataire informatique de la Commune.

Jérémy, en charge de la formation de la secrétaire de Mairie, intervient régulièrement pour régler tous les problèmes que l'on peut rencontrer avec les mises à jour, les logiciels, la dématérialisation.

Le contrat est signé pour trois ans, soit du 15/01/2021 au 14/01/2024 pour un montant annuel HT de 2 088 € (logiciels) débité au compte 16878 en Investissement et pour un montant annuel HT de 232 € au compte 6156 (formation et maintenance) en fonctionnement.

La reconduction du contrat pour 3 ans est validée à l'unanimité.

Vote POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

3 / Validation d'attribution bons chauffage :

Le sujet est traité à huis clos et non enregistré afin de respecter la confidentialité et l'anonymat des demandeurs.

13 foyers en ont fait la demande. Suivant les critères d'attribution (parus dans le Foulquois), 9 foyers peuvent prétendre à l'aide chauffage.

Après en avoir délibéré, les conseillers valident la décision prise.

Vote POUR 10 - ABSTENTION 0 - CONTRE 1

4 / Délibérations demande de subventions - Dossier accès PMR salle des fêtes :

La parole est donnée à Monsieur Soyez qui se charge de monter le dossier.

Le devis s'élève à 28 376 € HT.

La demande de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 10 % est à envoyer pour le 18 janvier 2021.

La demande de subvention au FARDA (Fonds d'Aménagement Rural et de Développement Agricole) à hauteur de 35 % est à transmettre pour le 19 mars 2021.

Une demande de subvention au Fonds de concours pour une aide à hauteur de 10 % sera également adressée à la CCSA.

La demande DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 25 % a été transmise pour le 18 décembre 2020 à la Préfecture.

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la constitution des dossiers et la rédaction des délibérations sont les premières étapes avant l'obtention des subventions et la réalisation des travaux.

Les conseillers valident à l'unanimité les demandes de subventions.

Vote POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

5 / Délibérations demande de subventions - Dossier abri bus rue Haute :

Monsieur le Maire fait remarquer aux conseillers qu'il y a un arrêt bus avec un totem entre le 58 et le 60 rue Haute mais aucun abri bus pour les personnes qui attendent.

L'achat d'un abri + la pose coûteraient entre 5 000 € et 10 000 € HT, le devis est en cours.

Le Conseil Départemental subventionne à hauteur de 50 % au titre du FARDA.

Une demande de subvention sera faite auprès de la CCSA pour le Fonds de concours (dans le cadre du développement du village ainsi que le dynamisme).

Monsieur Soyez va interroger la Région pour une participation.

Les conseillers approuvent le projet à l'unanimité.

Vote POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

En 2021, Monsieur le Maire évoque les travaux concernant la DECI et la signalisation routière qui sont déjà prévus.

6/ Organisation des voeux :

250 cartes de voeux ont été achetées afin de les distribuer aux habitants et d'en envoyer aux officiels. Monsieur le Maire pose la question aux conseillers, comment effectuer le bilan financier, les projets à venir, la projection sur les années futures.

Format papier ? Format numérique ?

Les conseillers optent dans un premier temps pour un format papier.

Vote POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

7/ Bilan financier 2020 :

Monsieur Blondiaux, à l'aide de tableaux et d'un graphique, passe en revue les dépenses et les recettes mois par mois.

Au 31 décembre 2020, un bilan financier positif en ressort.

Respect de l'engagement pris en juillet de ne pas dépasser les 240 000 € en dépenses de fonctionnement.

Bilan humain :

Monsieur le Maire en profite pour faire un point sur l'année écoulée.

Année très riche en échanges bien que la situation sanitaire n'a pas permis les rencontres et les réunions.

Le Conseil Municipal avance dans la même lignée. Chacun amène son expérience, chacun est porteur de projets, chacun est acteur.

8/ Renouvellement contrat agent APC :

Le contrat de l'agent se termine le 11 février 2021.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat jusqu'au 1er septembre 2021.

Monsieur Soyez avance l'idée d'aller jusqu'au 30 septembre 2021 afin d'éviter les vacances d'été non propices à une formation le cas échéant.

Après en avoir délibéré, les conseillers votent à l'unanimité le renouvellement du contrat jusqu'au 30 septembre 2021.

Monsieur le Maire va rencontrer l'agent afin de lui expliquer la situation.

Vote POUR 11 - ABSTENTION 0 - CONTRE 0

9/ Questions diverses :

a - Monsieur Moitrel fait remarquer qu'un motard est devenu perturbateur par ses agissements et son manque de respect envers les riverains.

Monsieur Soyez va le prévenir et solutionner cela.

b - Monsieur Demailly informe l'assemblée de la visite de la commission de sécurité à la salle des fêtes le mardi 26 janvier à 10h30. Il pose la question de savoir si quelqu'un pouvait se rendre disponible au cas où il ne pourrait pas l'être.

c - Monsieur Demailly évoque la question des arbres devenus dangereux parce que prêts à tomber. Il faut établir un état des lieux : à savoir à qui sont les arbres ? Connaître les limites de propriété et en avertir les propriétaires.

Monsieur Soyez demande de ressortir le dossier élagage concernant le Jeu de Paume dans le but de s'appuyer sur le rapport rédigé à l'époque.

d - Pour la mise aux normes incendie, une rencontre va être programmée avec Monsieur Da Silva, Monsieur Debuire, Monsieur le Maire et Monsieur Soyez pour l'installation d'une réserve d'eau de 240 m³ face au 36 rue Haute pour que la Commune puisse se raccorder dessus.

e - Monsieur Soyez annonce que le Conseil Départemental a octroyé à la Commune une subvention de 7 800 € soit 30 % du montant total HT pour la création de parkings pour les pompiers. Les amendes de police à hauteur de 15 000 € nous ont été versées pour la sécurisation du village.

f. Monsieur le Maire a demandé à Maître Virgata d'estimer le logement 6 rue Verte. L'estimation serait aux alentours de 90 000 €. Monsieur le Maire va rencontrer les locataires à cet effet.

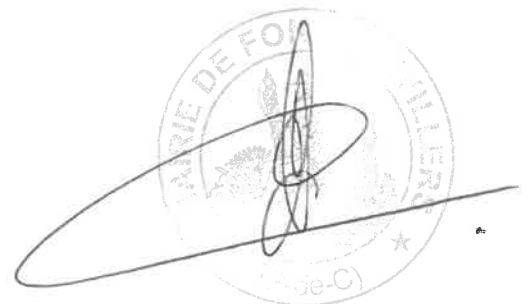
g - Monsieur le Maire fait part aux conseillers que les élections Départementales et les élections Régionales auront lieu le même dimanche cette année. Il faut prévoir un lieu qui permet d'accueillir les 2 bureaux - pour cela, 2 urnes, au moins 2 isolements et le double d'assesseurs. La date n'est pas encore arrêtée.

h - Monsieur Deladerière et Monsieur Soyez se sont réunis en distanciel avec Madame Cossu pour la réalisation du site "Voisins vigilants et solidaires". Il faut promouvoir le service : contacter les commerçants - rencontrer les gendarmes - distribuer les flyers - installer un panneau à chaque entrée de village -
L'inscription sur le site est gratuite - en numérique ou à l'aide d'un tableau - la validation se fait par la Mairie et le contrôle par l'association -
Sur une base de 200 habitants, il faut compter 30 % d'inscriptions.

La prochaine réunion du Conseil sera le mardi 16 février à 19h30.

Monsieur le Maire clôt la séance à 23h.

Fait en mairie, le 14 janvier 2021
Le Maire,
Christophe LAGNIEZ



SOMMAIRE des délibérations prises au cours de la séance

réf : 20210112_01

- Demande de subvention au titre de la DSIL 2021 - Mise en accessibilité complète d'un bâtiment communal - PMR -

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la Commune souhaite mettre aux normes l'accessibilité pour tous de notre salle communale. A ce jour une personne à mobilité réduite ne peut se déplacer seul pour entrer ou sortir de notre salle.

- Les travaux consisteront en la Création d'une place de parking handicapé et la Réalisation d'un fond de forme + enrobé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adopter le projet de travaux concernant la mise en accessibilité complète d'un bâtiment communal - PMR-
- d'approuver le plan de financement.
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention au titre de la DSIL 2021.

Le coût d'objectif des travaux est estimé à 28 376 € HT.

A l'unanimité (POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0)

réf : 20210112_02

- RENOUELEMENT CONTRAT SEGILOG - CONTRAT n° 2020.11.1817.09.000.M00.000808 -

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la commune arrive à échéance et propose de renouveler celui-ci.

Le contrat a pour objet : la cession du droit d'utilisation des logiciels – le développement de nouveaux logiciels – la cession du droit d'utilisation des nouveaux logiciels et la fourniture d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement – l'obligation de maintenance des logiciels créés par SEGILOG – la formation aux logiciels.

En contrepartie de la prestation mentionnée ci-dessus, la Commune s'engage à verser à SEGILOG Informatique une rémunération pour l'ensemble de la GAMME MILORD qui se décompose comme suit :

1/ Pour un total de 6 264.00 € HT destiné à l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et se décomposant comme suit :

- Des versements annuels « Cession du droit d'utilisation » :
- Pour la période du 15/01/2021 au 14/01/2022 soit 2 088.00 € HT
- Pour la période du 15/01/2022 au 14/01/2023 soit 2 088.00 € HT
- Pour la période du 15/01/2023 au 14/01/2024 soit 2 088.00 € HT

En contrepartie :

- De la cession du droit d'utilisation des logiciels existants,
- Du développement de nouveaux logiciels,
- De la cession du droit d'utilisation des nouveaux logiciels.

2 / Pour un total de 696.00 € HT destiné à l'obligation de maintenance et de formation et se décomposant comme suit :

- Pour la période du 15/01/2021 au 14/01/2022 soit 232.00 € HT
- Pour la période du 15/01/2022 au 14/01/2023 soit 232.00 € HT
- Pour la période du 15/01/2023 au 14/01/2024 soit 232.00 € HT

En contrepartie :

- De l'obligation de maintenance des logiciels créés par SEGILOG,
- De la formation aux logiciels élaborés par SEGILOG.

Les factures seront réglées dans les délais légaux en vigueur à la date d'émission.

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée de trois ans à compter du 15 janvier 2021 jusqu'au 14 janvier 2024, non prorogeable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Renouvelle le contrat de SEGILOG Informatique pour une durée de trois ans à compter du 15 janvier 2021 et ce jusqu'au 14 janvier 2024.
- Règle à la société SEGILOG Informatique les factures dans les délais légaux en vigueur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat n° 2020.11.1817.09. 000.M00.000808

A l'unanimité (POUR : 11 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0)